

Les parcours steppiques: de la dégradation à la protection

Par BOURAHLA Allal*

Cette décennie a vu émerger un intérêt tout particulier pour l'environnement⁽¹⁾. Elle souligne la nécessité de s'attacher au patrimoine naturel en le protégeant contre les actions pernicieuses de l'homme. Dans toute société, le milieu naturel doit être préservé et doit même bénéficier du statut de patrimoine sacré, dans la mesure où il constitue un réservoir de ressources naturelles (eau, animaux, végétaux).

Sur le plan économique et social, la préservation du milieu naturel signifie que son exploitation doit obéir à une logique de renouvellement. Une telle logique, si elle réussit à dominer le savoir-faire de l'homme, aura une forte chance de chasser la logique de la dégradation.

La steppe Algérienne, malgré l'étendue de son espace, subit encore les conséquences dramatiques de la logique de destruction du tapis végétal. Les réflexions qui suivent tentent d'apporter un éclairage sur les causes profondes de la dégradation des parcours et ses effets aussi bien sur l'activité pastorale que sur le patrimoine fourrager de la steppe. L'objectif visé consiste à élaborer une stratégie de sauvegarde et de valorisation du milieu naturel steppique, reposant sur une logique de renouvellement.

* enseignant à l'institut des sciences économiques Université de Sidi Bel Abbes

⁽¹⁾ Rappelons que les participants au sommet «développement et environnement» qui s'est tenu à Rio de Janeiro (BRÉSIL) en 1990, ont accueilli favorablement la notion de développement durable dans laquelle l'environnement occupe une place prépondérante »

1. La Steppe Algérienne : Connaissance du milieu

La steppe Algérienne se présente comme une immense zone, façonnée au cours de l'histoire par l'aridité du climat. Aucune culture ne s'y développe sans irrigation et protection. Elle est insérée entre l'Atlas tellien et l'Atlas saharien, formant une bande qui s'étend de la frontière Tunisienne à la frontière Marocaine sur 1 000 Km de long et 300 Km de large.⁽¹⁾ Elle est le plus souvent plate où rien n'arrête le regard, ni colline, ni rocher, à l'exception de la partie Nord où se dressent des collines recouvertes d'alfa. Elle est située sur plus de 800 mètres d'altitude⁽²⁾ et s'étale sur 40 millions d'hectares.⁽³⁾ dont 10 millions (9.800.000 hectares plus exactement) sont exploitables formant des aires de parcours avec une pluviométrie de 250 mm en moyenne. La végétation est généralement basse et discontinue, formée d'espèces pérennes, alfa, armoise (chih) et hélianthème (zefzef) etc... Le climat est nettement continental, il offre à la steppe deux saisons : une saison hivernale rigoureuse de six mois environ, les gèles y sont fréquentes, même au printemps et une saison estivale chaude qui dure plus longuement.

La richesse de la steppe réside dans deux sources importantes: L'élevage et l'alfa à l'exception, bien évidemment, des richesses du sous-sol qui sont très mal connues. Elle est peuplée de 02 millions d'habitants, soit 8% de la population totale et abrite plus de deux tiers du cheptel ovin du pays, évalué entre 10 et 12 millions de têtes.⁽⁴⁾ Notons que les éleveurs de la steppe, tous héritiers de la grande tradition pastorale, obéissant encore à certaines pratiques ancestralement connues, telle la

⁽¹⁾ G. MONTCHAUSSE, «La steppe Algérienne, cadre d'interaction entre l'homme et son milieu » in options méditerranéennes n° 13, Paris, 1972, p : 55.

⁽²⁾ M . REDJAL, La problématique du pastoralisme dans la région de M'sila, DESS –Montpellier, 1977, p: 7.

⁽³⁾ N. MAROUF, terroirs et villages Algériens, OPU, Alger, 1981, p 173.

⁽⁴⁾ M. BOUKHOBZA: Monde rural contraintes et mutations, OPU, Alger, 1992, p 287.

poursuite de l'activité pastorale selon le mode traditionnel, alors que les possibilités d'ouverture sur les bienfaits du progrès technique, sans doute importantes, demeurent inexploitées.

L'accès au parcours : évolution et contraintes

Le terme parcours désigne les superficies habituellement utilisées par le cheptel, y sont inclus les terres à vocation agricole, ou du moins, utilisées comme terres agricoles et les nappes alfatières. L'accès au parcours est libre, mais ce sont généralement les pasteurs, les agriculteurs et les agents qui s'adonnent occasionnellement à la cueillette de l'alfa qui bénéficient le plus des avantages de la steppe. Ce type d'accès ne pouvait pas se faire sans entraîner des transformations du milieu naturel, débouchant sur un processus cumulatif de dégradation qui risque, aujourd'hui, d'affecter profondément l'activité pastorale.

A - La rupture de l'équilibre agro-pastoral et ses conséquences sur les parcours.

L'Algérie pré-coloniale était composée de trois ensembles structurés dans le cadre d'une économie agro-pastorale. Cette configuration imposait un type d'organisation reposant sur le principe de complémentarité entre les différentes activités. C'est cette organisation quoique traditionnelle, qui assurait à l'économie agro-pastorale son équilibre. A cette époque, la quasi-totalité de la population algérienne était utilisée soit au travail de la terre où dominent les activités agricoles, soit au travail de l'élevage où domine le pastoralisme, soit aux deux activités à la fois.

Plusieurs sources indiquent que 60 à 65% de la population était nomade en 1830⁽¹⁾. Si le nomadisme était numériquement important, on peut déduire que sa reproduction ne peut s'accomplir que si son aire d'expansion englobe la majeure partie de l'Algérie utile (le Nord plus exactement). Les conditions naturelles de l'Algérie (parcours largement

⁽¹⁾ M. BOUKHOBZA, op-cit p : 26.

suffisants) ont pu favoriser le développement de l'élevage ovin. Selon certaines sources, la taille du troupeau ovin s'élevait à 25 millions de tête en 1830,⁽¹⁾ presque le double de sa taille aujourd'hui. Quant au troupeau ovin de la steppe, il oscillait entre 2,5 à 3 millions de têtes et n'y séjournait que durant 4 à 5 mois maximum.

Cette répartition de l'élevage ovin entre le Nord céréalier offrant plus de possibilités fourragères au troupeau et la steppe, apparemment, moins propice à la poursuite d'une activité pastorale répondait à un souci permanent de sauvegarde du milieu naturel.

Jusqu'ici, on peut affirmer que l'utilisation de l'espace par des activités pastorales et agricoles n'avait pas provoqué la dégradation du tapis végétal. Cela montre que l'agro-pastoralisme était bien structuré et possédait le sens d'une organisation appropriée et très efficace des parcours.

Durant la colonisation, c'est cette forme d'organisation de l'espace qui était au centre des bouleversements. Sa dislocation constitue un préalable à toute aventure coloniale. Notons que le développement de l'agriculture coloniale et son extension vers le Sud a fortement contribué au rétrécissement de l'espace occupé par les pasteurs et les agro-pasteurs. Ce développement avait provoqué la rupture des relations de complémentarité entre l'activité agricole et l'activité pastorale. Chassés du Tell, les agents accrochés au nomadisme, comme art de vivre, se sont mis à défricher les meilleures terres de parcours steppiques dans l'espoir

⁽¹⁾ J. REYNARD disait que « l'absence d'anciens documents statistiques ne permet guère de la déterminer (la taille du troupeau ovin) exactement, mais quelques personnes ont pu affirmer que le nombre de moutons s'élevait à 25 millions en 1830 ». In restauration des forêts et des pâturages du Sud de l'Algérie. Jourdan, Alger, 1880 p : 42.

de produire sur place les quantités de grains nécessaires à la consommation humaine.

De ce bref rappel historique, la mémoire collective doit retenir que la reconversion d'une part importante des parcours à des fins agricoles et la réduction de l'aire de rayonnement du nomadisme à la seule steppe ont effectivement déclenché le processus de dégradation des parcours, dont la poursuite risque de livrer graduellement la steppe à l'univers du désert.

B. Logique sociale et production pastorale

En milieu steppique, l'activité pastorale se poursuit encore selon le mode traditionnel. Elle est animée par une logique sociale qui considère le cheptel et son agrandissement comme étant les seules finalités. Les faits qui confirment cette tendance à l'accumulation du bétail se manifestent à travers la manière dont les éleveurs gèrent leur troupeau. Contrairement aux normes d'un élevage moderne géré par la loi du marché, selon lesquelles le taux de brebis non reproductrices doit être nul ou quasi-nul et un bélier pour vingt brebis, ceux-ci ont tendance à garder les vieilles brebis et un nombre important de béliers parmi le troupeau. Le modèle de consommation exerce également son effet sur la composition du troupeau. On sait que le lait constitue l'aliment de base de l'éleveur de la steppe. Celui-ci doit, pour s'approvisionner en produit laitiers, non seulement laisser ensemble brebis et béliers en toute saison, mais avoir un taux de brebis suffisamment élevé pour être sur de voir féconder le plus grand nombre de brebis⁽¹⁾.

⁽¹⁾ M. BOUKHOBZA, L'agro-pastoralisme traditionnel en Algérie, OPU, Alger, 1982. P 365.

Les pratiques pastorales dans l'optique de la logique sociale témoignent de la persistance d'une technique de gestion nuisible au milieu naturel. La présence d'un trop grand nombre de brebis âgées non reproductrices⁽¹⁾ et d'un trop grand nombre de béliers parmi le troupeau accélère la dégradation puis la désertification des parcours, déjà occasionnées par une densité trop forte des ovins par rapport aux capacités réelles de la steppe⁽²⁾. Sur ce sujet, les experts ont souvent accusé les éleveurs d'accumuler du bétail. Ils pensent que ce stockage est la cause profonde de la surcharge pastorale engendrant la dégradation des conditions écologiques.⁽³⁾

En définitive, si la situation dramatique dans laquelle se trouvent les parcours, résulte des facteurs précédemment analysés ; il y a lieu de préciser que le mal gagne pratiquement toutes les zones steppiques, à l'exception des endroits non encore touchés. D'ailleurs sur 10 millions d'hectares de parcours, le taux de dégradation en concerne plus de 50% en 1986.⁽⁴⁾ Certaines wilayate comme Nâama et Laghouat connaissent un niveau de dégradation inquiétant. Ainsi, pour la première ce taux est estimé à 70 % et à 62 % pour la seconde Wilaya.⁽⁵⁾

Au plan juridique, il semble que le législateur se montre encore trop timide à l'égard de l'exploitation des parcours. Le code pastoral

⁽¹⁾ DJ. BELAID, Aspect de l'élevage ovin en Algérie - OPU. Alger 1986. P 15.

⁽²⁾ Les études menées dans la steppe au début des années 80, ont montré que la capacité de charge ne doit pas dépasser une unité pour 6 ha, alors que la charge effective est d'une unité ovine pour 2 ha. Voir S. SEBHI. mutation du monde rural Algérien, le Hodna, OPU. Alger, 1987 p 119.

⁽³⁾ A. BOURGEOT, production pastorale et pénétration capitaliste. anthropologie ou sociologie ? In revue du Tiers-Monde n° 90, Avril-Juin 1982, Paris, p 350.

⁽⁴⁾ M . BOUKHOBZA, Monde rural : Contraintes et mutations op.cit p 287.

⁽⁵⁾ Idem p 287.

promulgué à l'occasion de la troisième phase de la révolution agraire⁽¹⁾ devait réglementer les conditions d'utilisation et de protection des parcours. Mais, en réalité, il n'a apporté aucun changement. N'importe quel citoyen peut acquérir du bétail et l'envoyer pâturer sur la steppe, mais personne n'a le souci de préserver ce patrimoine fourrager qui est actuellement en voie de disparition.

3 - protection et valorisation des parcours : quelques axes de réflexions

Les développements qui précèdent ont, semble-t-il, renforcé l'idée qu'il y a urgence à changer les choses dans la steppe ; car les parcours, jusque là protégés, perdent chaque année une fraction importante. Bien sûr, les dégâts occasionnés aux parcours sont depuis déjà fort longtemps connus. Mais les différents remèdes proposés jusqu'ici se sont avérés inefficaces. Il semble que l'une des grandes contraintes ayant paralysé les opérations d'aménagement des parcours, réside dans la profonde méconnaissance du milieu naturel et de la société pastorale. C'est pourquoi tout doit être révisé ; d'où la nécessité de disposer d'une photographie complète de la réalité de la steppe.

La manière la plus probable de préserver ce patrimoine fourrager, menacé actuellement d'extinction, consiste à intégrer le problème de la steppe dans une vision claire et globale reposant sur les préoccupations suivantes :

L'élaboration d'un nouveau code pastoral adapté aux exigences évolutives de l'économie paraît être une étape nécessaire, indispensable même, il aura la charge de définir les conditions d'utilisation des parcours, les modalités de leur protection et de leur mise en valeur. Ce code doit tenir compte des traditions de la société pastorale. Encore faut-il, si l'on veut réellement préserver ce

⁽¹⁾ Ordonnance n° 75-43 du 17 Juin 1975, portant code pastoral, JORA N° 54 du 08 juillet 1975.

patrimoine, envisager aussi les moyens de faire exécuter les décisions prises dans le cadre de ce code.

Le renoncement au mythe selon lequel la steppe est le “pays du mouton”, car il serait vain d’envisager le développement de l’élevage ovin exclusivement dans la steppe. C’est pourquoi il serait plus que nécessaire d’inverser les tendances fallacieuses en valorisant les terres du Nord par un élevage approprié. A titre d’illustration, l’étude menée par M’hamed Boukhobza a révélé que 79 % du troupeau restant sur les Hauts Plateaux consomment autant que les 21% du cheptel dans le Tell pendant la même unité de temps⁽¹⁾.

Au niveau de la gestion du troupeau, force est de constater qu’il y a absence quasi totale du savoir-nouveau représentant les techniques les plus productives de l’élevage ovin; d’où la nécessité de susciter chez les éleveurs le désir de s’ouvrir aux bienfaits de la modernité.

En définitive, il semble que toute action ne s’inscrivant pas dans cette logique, ne fait que contourner les problèmes posés aux parcours sans leur apporter des solutions adéquates.

CONCLUSION

L’ensemble des contraintes analysées précédemment ont permis de dégager les raisons de la dégradation des parcours. Leur levée, par des actions convaincantes et sérieusement soutenues par l’Etat, représente un préalable à toute possibilité de protection du milieu naturel. La contrainte spatiale ne peut-être contournée qu’à travers la valorisation des terres de pâture dans le Nord, d’où la nécessité de réhabiliter le principe de

⁽¹⁾ M. BOUKHOBZA l’agro pastoralisme traditionnel en Algérie op-cit p 59.

complémentarité entre l'activité agricole et l'activité pastorale. Une telle complémentarité aura l'avantage de réduire non seulement la concentration du troupeau dans la steppe, mais d'augmenter également la production de la viande. Quant à la contrainte juridique sa levée suppose l'élaboration d'un code pastoral, dont la mission principale consiste à réglementer les conditions d'utilisation des parcours ainsi que les modalités de leur valorisation. Enfin, il est évident que le comportement des éleveurs à l'égard de la finalité du produit cesse d'être animé par une logique sociale tendue vers l'accumulation du bétail pour le plaisir de l'accumulation. Car on peut craindre, si les éleveurs continuent, comme dans le passé, à conduire de la même manière leur troupeau, souvent nuisible au tapis végétal, la poursuite de la désertification des parcours. Sur un autre plan, l'exacerbation du rythme de dégradation, pourrait mettre en danger l'existence même de l'activité pastorale.

BIBLIOGRAPHIE

BELAID. D, aspect de l'élevage ovin en Algérie OPU, Alger, 1986.

BOUKHOBZA. M, L'agro-pastoralisme traditionnel en Algérie, OPU, Alger, 1982.

BOUKHOBZA. M, Monde rural: Contraintes et mutations, OPU, Alger, 1992.

BOURGEOIS. A, "Production pastorale et pénétration capitaliste, anthropologie ou sociologie?." in revue Tiers-Monde, N° 90, Avril-Juin, Paris, 1982.

MAROUF. N, Terroirs et villages Algériens, OPU, Alger, 1981.

MONTCHAUSSE. G, "La steppe algérienne, cadre d'interaction entre l'homme et son milieu" in options méditerranéennes N° 13, juin, Paris, 1972.

REDJAL. M, La problématique du pastoralisme dans la région de M'sila, DESS, Montpellier I 1977.

REYNARD. J, Restauration des forêts et des pâturages du Sud de l'Algérie, Jourdan, Alger, 1884.

SEBHI. S, Mutations du monde rural Algérien, le Hodna, OPU, Alger, 1987.